

Genre du véhicule	Marque de fabrication	Type	Fiche d'homologation N°
Voiture de tourisme	F O R D (USA)	Mustang II 5.03F resp. 5.05F (Mach I)	CH 0287 53

Constructeur	FORD MOTOR COMPANY, Dearborn, Michigan (USA)		
Identification	"Mustang II" de chaque côté et à l'arrière sur véhicule. - "CH 0287 53" sur plaquette du constructeur "5.03F....." resp. "5.05F....." (Mach I) devant No du châssis		
Plaquette constr.	à gauche dans la porte		
N° du châssis	à gauche derrière pare-brise		
Ident. du moteur	"F2" à l'avant sur culasse gauche		
Importateur princ.	FORD MOTOR COMPANY (SWITZERLAND) SA, 8006 Zurich / Centre de distribution 4852 Rothrist		
Véhicule homologué	5F05F 103718	Signes fixes dans code du type	"5.03F....." resp. "5.05F....." (Mach I)

Chassis	
Nombre d'essieux	2 _____ Nombre de roues 4 _____
Direction	mécanique, sur demande assistance hydraulique
Transmission	automatique
Nombre de vitesses	3 paliers _____ Entraînement AR _____
Frein de service	hydraulique, 2-circuits, AV=disques/AR=exp. interne, assistance par dépression sur toutes les roues limiteur sur roues AR, soupape de dosage s. roues AV
Frein auxiliaire	mécanique, expansion interne, sur roues AR
Frein d'arrêt	id. frein auxiliaire
Ralentisseur	
Contrôle 2 circ.	par différ. de pression avec lampe-témoin séparée

Moteur			
Marque	FORD	Type	F2
Construction	V	Temps	4
Carburant	B	Position	avant
Refroidis.	eau	Nombre cylindr.	8
Alésage	101,6	Course	76,2
Cylindrée	4940	CV-impôt	25,16
Puissance en CV	129 SAE-net	à V/min	4000
Bruit	82 _____ dB/A	à V/min	4000
Silencieux	2/305x205x90 + 1/450x290x125 2 sorties		
Mesure des gaz	1,0 % CO à 700 t/min + ECE 15 *)		
Déparasitage	OCE, annexe 8 chiffres 3+4 "D"		

Carrosserie	Limousine		
Nombre de portes	2 _____	Indic. vit.	km/h _____
Ceintures sécurité	Ford (USA)	Rétroviseur	intérieur + gauche
Cale	-	Attelage	-
Antivol	verrou de direction		
Nombre de places	t 4 _____ av. 2 _____	centre	_____ ar. 2 _____
Dimensions	int.	ext.	
Longueur	_____	4450	Empattements 2450 / _____
Largeur	_____	1800	_____ / _____
Hauteur	_____	1300	Voie av. 1420 ar. 1420
Porte à faux	lat. _____	Voies	av. _____ ar. _____
	av. _____		ar. _____
	ar. _____	Braquage	g 10450 d 10450
Distance volant - vers l'avant du véhicule	_____		

Poids	avant	arrière	total
Poids à vide	845	630	1475
Charge utile	95	185	280
Poids total	940	815	1755
Garantie fabr.	-	-	1953
Dimens. pneus	CR 70 - 13	CR 70 - 13	(Variantes
Ply / bar	- / 1,7	- / 1,7	voir
Charge	950	950	remarques)
pour V max	180	180	
Garantie poids remorquable avec frein	_____		
Garantie poids remorquable sans frein	_____		
Garantie poids de l'ensemble	_____		
Poids remorquable testé	_____		
Vitesse maximale selon le constructeur	171 _____ km/h		
Vitesse maximale testée	_____ km/h		

Équipement §)	HCR H4 (E)		
Feux de route	HCR H4 (E)		
Feux de croisement	A (E) dans HCR		
Feux de position	SAE-A-IR 2S 2T-74 MG		
Feux rouges	SAE-A-IR 2S 2T-74 MG		
Feux stop	SAE IP-75 MG		
Clignoteurs	av	-	ar id. feux AR
Catadioptres	av	-	oui ar I (E)
Feux de gabarit	av	-	oui ar -
Feux complément.	-		
Eclairage plaque	1/séparé au centre		
Essuie-glace	2 balais		avec/sans lave-glace
Avertisseurs	1/FoMoCo "Lo"		

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Voiture de tourisme		
Marque et type	F O R D (USA) Mustang II		
Homologation			
N°	CH	0287 53	
Carrosserie	limousine		
Places	total	4	avant 2
Poids à vide	1475	Carburant	B
Charge utile	-	CV-impôt	25,16
Poids total	1953	Cylindrée	4940

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- *) Mesure des pax : la vignette ECE-15 est placée à gauche dans la porte, à côté de la plaquette du constructeur
- Variantes de pneus : 195/70 R 13, charge AV+AR = 1000 (1,7), V-max. 180 km/h (voir les modifications de voies
185 SR 13, charge AV+AR = 1000 (2,0), V-max. 180 km/h sous rubrique "Variantes de
175 SR 13, charge AV+AR = 990 (2,2), V-max. 180 km/h jantes")
- Variantes de jantes : 5 JJ x 13 (acier) voies 1420 mm / 5 ½ JJ x 13 (acier ou aluminium) voies 1430 mm
- §) Équipement : modifié par l'importateur:
- Feux route/croisement : sont remplacés par des feux HCR H4 + A (E)
- Feux de position : placés trop loin des bords, sont mis hors service et remplacés par des feux A (E) dans HCR
- Clignoteurs avant : placés trop loin des bords, admis selon décision Div.féd. Pol. du 13.11.72
- Clignoteurs arrières : ampoule de 15 watts obligatoire
- Feu arrière / Stop : ampoule de 5/18 watts obligatoire
- Catadioptres : originaux non étanches, 2 catadioptres supplémentaires I (E) sont montés
- Autocollants pour le nombre de watts : une étiquette portant le nombre de watts doit être apposée sur chaque dispositif dont l'ampoule originale doit être changée en raison de la puissance.

Lieu et date de l'homologation

Bellach, 18.10.74

Homologation fédérale des types de véhicules